

Le péage de Sierck et ses comptes

Chapitre I

La navigation mosellane entre Metz et Trèves

La batellerie mosellane des XV^e et XVI^e siècles est l'héritière d'une longue tradition. Au Bas-Empire, époque où Metz possédait un collège de *nautae mosallici*, la rivière était utilisée pour le transport des vins, de la poterie, des draps, du sel du Saulnois et des pierres de construction, et servait au flottage de résineux¹. Les écrits de Grégoire de Tours narrant l'aventure d'un Trévirois venu par bateau acheter du sel à Metz² et ceux de son contemporain Venance Fortunat décrivant le voyage sur la Moselle, au départ de Metz et en direction d'Andernach, du roi Sigebert I^{er} et de son fils Childeb³ attestent la survie du trafic fluvial au lendemain de l'effondrement du *limes* rhénan et de la mise en place d'une économie domaniale. À l'époque carolingienne, de grandes abbayes de la région (Echternach et Prüm) et les églises cathédrales de Metz et de Trèves obtiennent des exemptions générales de tonlieu⁴.

La chronologie d'apparition des péages entre Metz et Trèves, la protection garantie par les dynastes de Luxembourg et de Nancy aux marchands et transporteurs empruntant la voie d'eau, la navigabilité de celle-ci, les bâtiments et les techniques de navigation, enfin la conjoncture du trafic fluvial aux XV^e et XVI^e siècles retiendront successivement l'attention.

1. Multiplication des péages

Le péage le plus ancien entre Metz et Trèves est levé à hauteur du *palatium* impérial de Thionville. Le 22 mars 900, Louis IV l'Enfant en exempte les hommes du chapitre cathédral de Trèves, privilège confirmé à l'archevêque Poppon par l'empe-

¹ Sur la navigation mosellane au Bas-Empire, voir notamment KEUNE, Verkehr; CARREZ, Circulation; TOUSSAINT, Metz, p. 198-199; ETRINGER, Aus der Geschichte, p. 9-12; STILLER et ANCEL, Thionville, p. 9-19; TERNES, Vie quotidienne, p. 216.

² GRÉGOIRE DE TOURS, De virtutibus sancti Martini episcopi, p. 206.

³ VENANTIUS FORTUNATUS, De navigio suo, p. 242-244.

⁴ MRUB, t. I, n° 12, 24, 73 et 101; WAMPACH, Geschichte, t. I/2, n° 131 et 138; SCHNEIDER, Ville, p. 179; STILLER et ANCEL, Thionville, p. 23.